

Intervention Patrick MOTTARD
RAPPORT 6 – AIDE À L'ENFANCE ET À LA FAMILLE
16 DECEMBRE 2011

L'aide à l'enfance et à la famille : un budget qui progresse, mais en apparence seulement. Comme le rapport le signale au détour d'une phrase, il intègre désormais le coût des assistants familiaux (10 millions d'euros) ce qui n'était pas le cas auparavant. Du coup, il est en baisse de 2%...

Pour autant, ne faisons pas la fine bouche, il y a quelques bonnes choses dans ce rapport. Malheureusement, elles ne le sont pas toutes et c'est pourquoi nous préférons nous abstenir sur ce dossier.

- Premier point (il est positif, mais il l'aurait été davantage si les crédits avaient pu augmenter en même temps que le coût de la vie...), dans le programme « accompagnement social », on reconduit les crédits pour les associations intervenant dans le secteur de la prestation d'aide à domicile (l'ADORAM et l'ADMR) et on poursuit le dispositif MASP (mesure d'accompagnement social personnalisé) porté par l'ADS, l'UDAF 06 et l'ATIAM).

- Dans le programme « placement enfants et familles » :

. La tarification des établissements et services de la protection de l'enfance ne bouge pas (ce n'est toujours pas le cas du coût de la vie...), mais on ne cesse de déduire les résultats excédentaires antérieurs, alors que ces excédents pourraient être opportunément utilisés par les structures pour des investissements. Je sais que, par exemple, lors de l'exercice précédent, le Foyer de l'Enfance avait prévu une affectation de ces hommes et il a dû faire machine arrière.

. A propos du Foyer de l'Enfance, justement, si la nouvelle structure prévue à la Trinité n'est pas dépourvue d'atouts par rapport aux deux établissements supprimés, on ne peut s'empêcher de penser que la motivation essentielle de sa construction – le rapport le dit d'ailleurs – réside « dans une perspective de maîtrise des coûts de fonctionnement » : il accueillera plus d'enfants que n'importe quelle autre villa du Foyer sans qu'il y ait vraiment eu une discussion sur le point de savoir si des petites unités n'étaient pas plus adaptées à l'accueil des enfants et adolescents qui sont accueillis par le Foyer.

. La procédure des contrats pluriannuels d'objectif et de moyens (CPOM) engagée et poursuivie avec l'ADSEA peut aboutir à de meilleures prises en charge grâce à la diversification. En plus, ça permettra à l'association d'assurer la pérennité des crédits annuels pour ses actions sociales.

- J'en viens au programme « prévention » :

. Tout d'abord, l'action de médiation qui sera menée à titre expérimental aux abords des collèges par l'association PAJE. C'est une association qui intervient avec efficacité sur le quartier Pasteur - Bon Voyage. Je suppose que c'est donc dans ce quartier que sera menée l'expérimentation. Il est important en effet, pour la réussite de la médiation entre les jeunes et avec les riverains des établissements, que l'association en charge ait une bonne connaissance du secteur et de sa population. C'est le cas de l'association PAJE pour ce secteur de Nice est.

Pour finir, le CRP (contrat de responsabilité parentale) : vous n'avez cessé de mettre en avant le sujet qui pose problème (l'accusation des parents dans leur mode de prise en charge avec sanction par la suppression des allocations familiales)... et j'apprends en commission, après avoir posé la question, que si plus de 300 CRP ont été signés, aucun n'a donné lieu pour l'heure à une telle sanction. Est-ce que ce serait finalement mieux que ce que vos propos pourraient laisser penser, tant vous tenez à montrer que vous préférez utiliser le bâton plutôt que la carotte ? Je n'irais pas jusqu'à le croire car on manque singulièrement d'informations sur le sujet : par exemple, quel est le coût annuel de cette mission d'accompagnement ? quel est l'objectif à atteindre ? est-ce que cet objectif a été chiffré ?